



# fisuel INFO

www.fisuel.org

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

## Edito

### Au revoir

Au moment où je vais quitter la présidence de notre Fédération, j'aimerais :

- Tout d'abord, remercier tous ceux qui, nous faisant confiance, nous ont rejoins depuis notre Assemblée générale de Luxembourg en 2005. Ils sont nombreux, et d'horizons différents. Je remercie également les membres du Conseil d'administration qui m'ont aidé au cours de ces trois années : ensemble, nous avons parcouru un beau chemin.



- Puis, dire combien j'ai la foi dans ce que nous avons entrepris : nos cultures, nos approches, nos méthodes sont souvent différentes, mais, tous, nous sommes unis autour d'une même croyance, il n'y a pas de sécurité de l'utilisateur de l'électricité sans que l'application de la norme ait été vérifiée. Vérifiée d'une manière ou d'une autre, mais vérifiée !

La FISUEL est une famille, soudée autour de cet axiome, une famille dans laquelle on échange, on donne, et on reçoit. Une famille dans laquelle les plus expérimentés peuvent progresser, mais, surtout aident les plus jeunes ; une famille qui continuera à accueillir, et à se développer de par le monde.

J'quitte la direction, mais je reste confiant, parfaitement assuré, que mon successeur maintiendra le cap. En ce qui me concerne, je l'aiderai, autant qu'il le souhaitera, comme Philippe André a bien voulu m'aider lorsque j'ai eu la lourde charge de le remplacer, hier en 2005.

Au revoir, et merci.

José Tomaz GOMES  
Président de la CERTIEL

## ACTUALITÉS

### Nouveau membre de la FISUEL

Au cours de sa réunion du 29 février 2008, le Conseil d'administration a prononcé l'admission suivante :

#### MEMBRE ACTIF

electrosuisse

#### ELECTROSUISSE

Luppenstrasse 1

CH-8320 Fehraltorf

Tel : +41 44 956 11 11

Fax : + 41 44 956 11 22

info@electrosuisse.ch

www.electrosuisse.ch

contact : adrian.moetteli@electrosuisse.ch



Electrosuisse est l'organisme de référence dans les domaines des techniques de l'électronique, de l'énergie et de l'information. L'association compte environ 4300 membres personnels et 1750 membres du domaine et institutionnels. Elle offre des services, tels que consultations, vérifications, certifications et formations continues, à l'ensemble du secteur électrotechnique.

Elle s'engage à promouvoir la production et l'utilisation sûre, fiable, économique et écologique de l'électricité. Par ailleurs, Electrosuisse représente l'économie suisse dans le domaine de l'électrotechnique lors des commissions internationales de normalisation et de certification et gère l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Electrosuisse emploie 210 personnes à son siège social de Fehraltorf et sur le site de Lausanne, et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 40 millions de CHF.

### 1<sup>er</sup> mars 2008 : la FISUEL et ETMD à Istanbul

Le 1<sup>er</sup> mars à Istanbul, dans le cadre du Salon Electrotech'08 WIN, la FISUEL, et ETMD (Elektrik Tesisat Mühendisteri Denerji) ont organisé une grande réunion d'information sur la vérification des installations électriques.

Les deux présidents, José Tomaz Gomes (FISUEL) et Adnan Öksen (ETMD) ont successivement donné la parole à différents intervenants qui ont brossé un tableau complet sur la manière dont étaient vérifiées les installations avant leur mise sous tension dans un certain nombre de pays.





ETMD a tenu à souligner l'importance de cet enjeu dans les bâtiments du domaine public, ainsi que le considérable travail de normalisation conduit par TSE (Turkish Standards Institution).

Et la FISUEL – après avoir rappelé les cinq exigences minimales de la sécurité électrique – a présenté l'intérêt d'un Observatoire National de la Sécurité Electrique, instance informelle permettant aux pouvoirs publics de prendre conscience de la situation et d'adapter la législation en conséquence.

Lors des conclusions, les deux Présidents se sont félicité de cette initiative, une très belle réunion, riche en informations, susceptible de faciliter un rapprochement entre des acteurs qui jusqu'à maintenant ne se connaissaient pas, bien que partageant exactement les mêmes préoccupations.

### Témoignage d'Ivan Hammond, membre du Conseil d'administration de RECI

"RECI, l'abrégié pour "Registration of Electrical Contractors of Ireland" est un organisme formé par l'Association des entreprises d'électricité, et le Comité technique électrique d'Irlande, avec comme objectifs :

- faire respecter les normes et règles d'installation,
- accréditer, suite à des contrôles périodiques, les entreprises autorisées à une auto-vérification : ses membres.

RECI a rejoint la FISUEL après l'Assemblée générale de Lisbonne il y a cinq ans ; à l'époque la présidence de cette Fédération était assurée par Philippe André, aidé par Denis Hannotin. Ce fût très intéressant pour nous : nous avions quelque chose à apprendre, et quelque chose à donner.

Pour l'aspect "apprendre", il y a eu toute l'information sur la mise en œuvre des normes, sur les cinq exigences essentielles de la sécurité électrique, ainsi que l'enquête sur les logements anciens. De plus, ce fût l'occasion de voir le système portugais qui était, et qui est toujours le système le plus performant de tous.

D'un autre côté, comme d'autres pays, nous avons également des normes exigeantes, obligatoires et, en Irlande, le fournisseur d'énergie, ESB demande que toute installation nouvelle soit certifiée avant d'en effectuer le branchement.



De gauche à droite : Tuncer OZEKLI (ETMD, membre de la direction), Ivan HAMMOND (RECI, membre du Conseil d'administration, Irlande), Adnan OKSEN (ETMD, Président).

Comme exposé ci-dessus, les membres de RECI peuvent s'auto-certifier, par contre, les non-membres doivent faire appel à RECI pour effectuer les tests. (En aucun cas un installateur ne peut certifier l'installation faite par un autre, non-membre).

L'exemple ci-dessus montre comment la FISUEL a aidé d'autres pays à mettre en place des normes et procédures. A cet égard, son influence est grande et utile non seulement en Europe, mais aussi en Asie, en Extrême-Orient, en Amérique Latine, et maintenant, espérons-le en Turquie.

Tous les pays peuvent dispenser des conseils, et même doivent le faire, et de ce point de vue, la FISUEL s'est avérée être un magnifique et important succès.

En Irlande, les Règles et Règlements de l'Electricité constituent maintenant la Loi du Pays, et dans un avenir proche, chaque installation devra avoir été certifiée même lorsqu'il s'agira d'une seule prise de courant.

En conclusion, je voudrais féliciter le Président José Tomaz Gomes, Philippe André, Denis Hannotin, ainsi que les collaborateurs du CONSUEL qui ont contribué au succès de la FISUEL, et d'expérience, je n'hésite pas à recommander à la Turquie de rejoindre la FISUEL, et d'en recevoir les bienfaits, à l'image de RECI, pour le passé et le présent."

Ivan Hammond



### Le CONSUEL



Créé en 1964, le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (CONSUEL) a désormais atteint l'âge de la maturité. Certes sa mise en



Aux côtés des deux Présidents, un certain nombre de représentants des deux organisations.

place fut progressive de 1964 à 1970, et son agrément officiel a été obtenu qu'en octobre 1973. Il résulte au départ d'une volonté concertée des installateurs électriciens et des distributeurs d'énergie.

Sa mission consiste à contrôler la conformité des installations électriques intérieures, nouvelles et anciennes, aux règlements et normes de sécurité en vigueur.

C'est une association à but non lucratif, placée sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, accréditée par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation) depuis 1988, et reconnue d'utilité publique depuis décembre 2004.

Le Conseil d'administration du CONSUEL est composé de 3 collèges de 7 membres chacun, représentant les usagers de l'électricité, les installateurs électriciens et les distributeurs d'énergie électrique.

La présidence du CONSUEL est assurée par Philippe André, président fondateur de la FISUEL. Le service central est basé à Puteaux, dans la proche banlieue parisienne. Son Directeur général, assisté des directions administrative et financière, technique et qualité, systèmes d'information, anime une équipe d'environ 350 collaborateurs (dont 200 inspecteurs) répartis sur tout le territoire national et dans les départements d'outre-mer.

Le contrôle des installations électriques s'opère par sondages orientés, selon une méthode originale, tant sur le plan du choix des interventions que de leur nature et de leur fréquence. Ces contrôles sont effectués par des inspecteurs répartis en métropole dans 9 délégations régionales regroupées en 4 régions : Nord-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Sud-Est, auxquelles s'ajoutent la direction régionale Antilles-Guyane et la délégation départementale de La Réunion.

L'organisation des interventions de contrôle et le visa des attestations de conformité sont de la responsabilité des directions régionales.

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

LOCALUX D'HABITATION

nom et adresse : 05/11/2003  
 numéro de : Nouvelle 2005  
 date : 14/01

CAHIER DE L'INSTALLATEUR

CECJA N° 55 1302  
 Intérieur  
 14 oct. 1973

**SPECIMEN**

MODELE CONSUEL  
 1969 CHARTECO  
 5 RUE CHANTRECO  
 93818 PUTEAUX

**CONSUEL**  
 FAISONS AVANCER LA  
 SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

**L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique, objet de cette attestation, est conforme aux règles de sécurité en vigueur.**

NOM DU CLIENT :  
 ADRESSE DU CHANTIER :  
 Intérieur : Escalier : Étage : Porte :  
 Rec : N° : Date : Signature :

**DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'AUTEUR DE L'ATTESTATION**

nombre de logements séparés par l'axe de l'attribution :  
 caractère des logements identiques : de type P :  
 immeuble individuel :  
 appartement :

**INSTALLATION DOMESTIQUE**

différencier : mono : tri : mesure de la résistance au grade de la terre :  
 perfection de l'installation : sensibilité du ou des différentiels : 20A  
 Nombre de circuits : Section en mm² :  
 Monophasé :  
 biphasé :

**INSTALLATION CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE**

Direct :  
 Base + complément :  
 Pompe à chaleur :  
 autre :

Nombre de circuits : Sections en mm² :  
 Monophasé :  
 Triphasé :

**PRISES DE COURANT ET POYERS LUMINEUX**

110V A 20 A 32 A 50 A :  
 110V A 20 A 32 A 50 A :  
 110V A 20 A 32 A 50 A :

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**

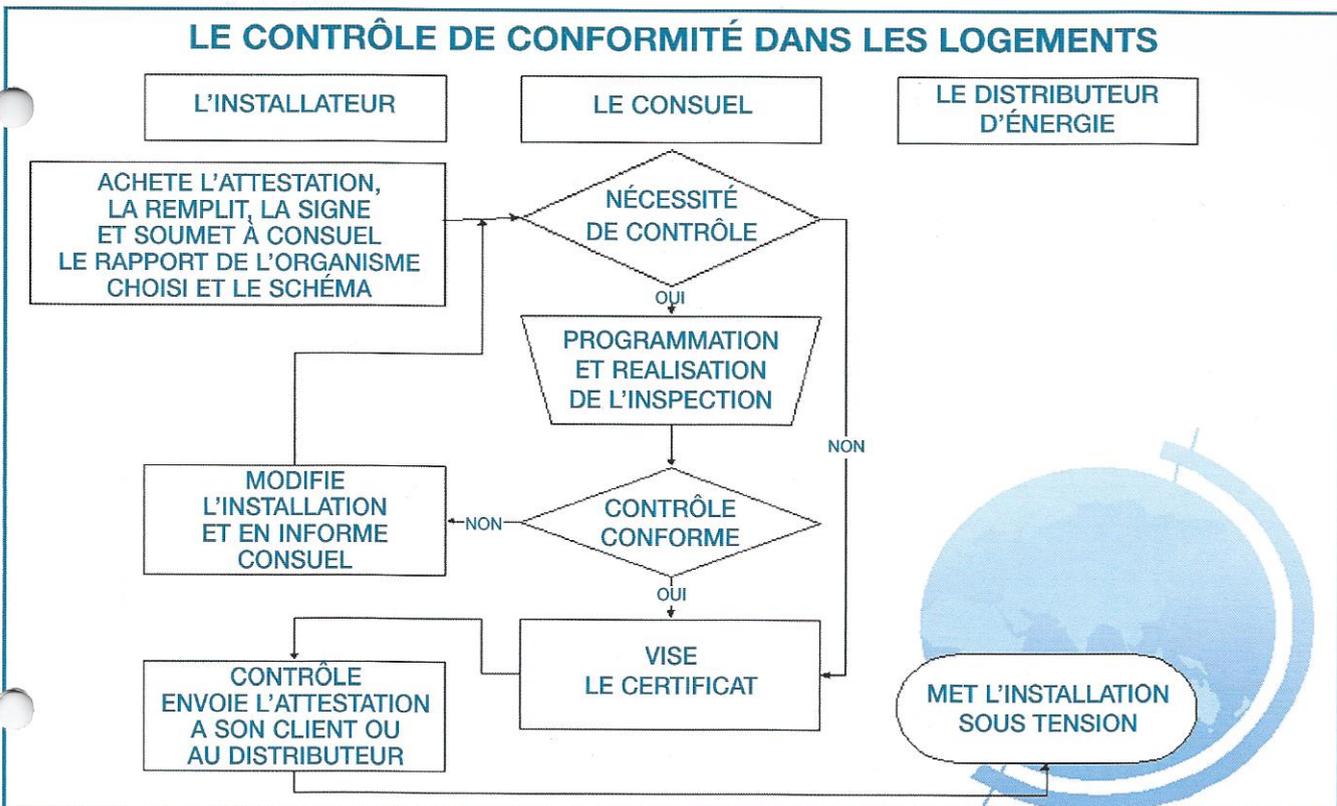
110V A 20 A 32 A 50 A :  
 110V A 20 A 32 A 50 A :  
 110V A 20 A 32 A 50 A :

**IMPORTANT : voir verso du feuillet rose de la présente liasse.** 3308233

### Fonctionnement et méthodes

Un arrêté d'octobre 1969 spécifie que l'installateur électricien est tenu de réaliser une installation conforme à la norme NF C 15-100 (qui découle de la norme IEC 60364).

Un décret de décembre 1972, modifié en mars 2001, précise que la mise sous tension d'une installation électrique par le





distributeur d'énergie est conditionnée à la présentation d'une attestation de conformité de cette installation aux prescriptions de sécurité en vigueur. Cette attestation, établie et signée par l'auteur des travaux sur des formulaires officiels, doit être visée par un organisme agréé.

Ce décret concerne à l'origine les constructions neuves. Il a été étendu en 2001 aux constructions entièrement rénovées et s'applique également dans les cas de rénovation partielle ou d'adjonction.

Deux modèles d'attestation de conformité existent : l'un pour les logements, le second pour les autres bâtiments dits «locaux à réglementation particulière».

Le réalisateur des travaux d'installation doit acheter des attestations au CONSUEL, les remplir et les signer, attestant ainsi la bonne fin des travaux et engageant sa responsabilité, puis les adresser au CONSUEL en vue d'un contrôle éventuel. Procédant par sondage, le CONSUEL soit vise l'attestation de conformité, soit déclenche un contrôle, sur site, de la conformité des travaux.

Si des non-conformités sont découvertes, le CONSUEL demande une mise en conformité qui sera suivie d'un second contrôle puis du visa de l'attestation.

L'attestation visée est alors envoyée à l'auteur des travaux qui peut en la présentant au fournisseur d'énergie procéder au branchement de son installation au réseau.

### Développement et évolution

A cette mission officielle de contrôle des installations électriques sont venues s'ajouter d'autres activités au fil des ans. A la demande de nombreux gestionnaires d'habitats collectifs et de clients individuels soucieux de la qualité de leur installation ancienne, le CONSUEL a été amené à concevoir et commercialiser un diagnostic orienté vers la sécurité des installations électriques.

Le CONSUEL réalise également des contrôles d'installations particulières telles que :

- pompes à chaleur,
- cellules photovoltaïques,

et en sous-traitance pour COSAEL (Comité pour le contrôle de la qualité de la réception des signaux audiovisuels) :

- d'antennes analogiques collectives,
- de réseaux VDI (Voix, Données, Images).

Il réalise également des contrôles pour d'autres donneurs d'ordre comme PROMOTELEC (Association pour la promotion de la sécurité et du confort électrique dans le bâtiment) : «labels», diagnostics «personnalisés», etc.

Le CONSUEL participe régulièrement à des manifestations initiées dans les régions par les organisations professionnelles ou les distributeurs d'énergie, notamment des réunions destinées à l'information technique des installateurs.

Soucieux de son efficacité, le CONSUEL améliore en permanence ses services aux usagers et aux installateurs électriciens par l'utilisation des technologies informatiques.

Le développement du site [www.consuel.com](http://www.consuel.com) permet :

- un accès plus aisé à l'information administrative et technique,
- la commande et le paiement sécurisé des formulaires d'attestation de conformité,
- dans un avenir proche : la mise en ligne des dossiers.

Avant la fin de l'année, chaque inspecteur sera équipé de matériel informatique pour l'établissement des rapports d'inspection, ce qui permettra un traitement dématérialisé de ces rapports, pour plus de précision et de rapidité.

Le CONSUEL œuvre depuis plus de 40 ans au développement de la sécurité des installations électriques.

Il est l'objet de nombreuses visites d'organismes étrangers et, dans la volonté de partager son expérience originale avec d'autres pays, il s'est impliqué activement dans la mise en place de la FISUEL, dont la création remonte à février 2002.

Le CONSUEL est aujourd'hui un référent technique reconnu par la profession et par les pouvoirs publics. En 2004, cette compétence s'est traduite par la «Reconnaissance d'Utilité Publique» par l'administration française.

Contact : [michel.faure@consuel.com](mailto:michel.faure@consuel.com)  
[www.consuel.com](http://www.consuel.com)

## Agenda

- **21 mai 2008, Cracovie (Pologne)**
  - Congrès de l'UIE : [www.uie2008.pl](http://www.uie2008.pl)
- **Du 24 au 26 juin 2008, Nairobi (Kenya)**
  - 16<sup>e</sup> congrès UPDEA : [www.updea-africa.org](http://www.updea-africa.org)
- **4 et 5 juillet 2008, Yaoundé (Cameroun)**
  - Réunion d'information
- **8 et 9 septembre 2008, Londres (Angleterre)**
  - Electrical Safety Council, conférence sur la contrefaçon : [www.esconference.org.uk](http://www.esconference.org.uk)
- **Novembre 2008, Séoul (Corée)**
  - Forum de fin d'année



*Fisuel Info est disponible sur demande par courrier électronique.*

21, rue Ampère 75017 PARIS  
Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10  
Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15  
e-mail : [fisuel@fisuel.com](mailto:fisuel@fisuel.com)